

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE DE LA POPULATION
ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

DIRECTION DE LA SANTE
ET DE LA POPULATION
DE LA WILAYA DE TLEMCCEN

N° : 4837...DSP/ SSAS/2016

Tlemcen le : 10 MAI 2016

NOTE A L'INTENTION DES POSTULANTS AUX INSTALLATIONS
D'OFFICINES PHARMACEUTIQUES

Les services de la Direction de la Santé et de la Population en collaboration avec les membres de la commission locale chargée de statuer sur les demandes d'installation d'officines pharmaceutiques (Section ordinale des pharmaciens et Syndicat National Algérien des Pharmaciens d'Officines) s'attellent à mettre en place dans les plus brefs délais une carte sanitaire à travers la wilaya qui permettra d'ouvrir de nouvelles opportunités en matière d'installation.

Les nouveaux postes seront affichés, une répartition de ces postes se fera selon l'ordre d'arrivée des demandes et le choix des postulants, dans le respect des règles d'équité et de transparence.

A cet effet, il est porté à la connaissance des demandeurs d'installation d'officines pharmaceutiques à titre privé au sein de la Wilaya de Tlemcen que désormais toute demande d'installation d'une officine est soumise à une demande selon un modèle établi par les services de la Direction de la Santé et de la Population renseignée par le demandeur.

Le modèle type de la demande doit être retiré soit auprès du service compétent (Service des Structures et de l'Action Sanitaire) de la DSP ou du site Web (www.dsp-tlemcen.dz) et devra être déposé au niveau du secrétariat de la Direction sous un numéro d'enregistrement conformément à un ordre d'arrivé établi sur un registre Ad hoc mentionnant la date du dépôt de la demande.

Le Directeur de la Santé
et de la Population

La Direction de la Santé
et de la Population

Mohammed Boujick